

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
Don de matériel
informatique a la
Confédération
Syndicale des
Familles

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
7 avril 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Héléne GIRAL, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Jean-Louis PINEL, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Alain CARBON à Bernard PECH, Préscillia GRANIER à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD à Héléne GIRAL, Jacqueline RATABOUIL à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Nicolas RAUZY à Gilles TERRISSON.

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Véronique CORROIR, Didier MAERTEN, Nicole MARTIN, Bruno POMART,.

Absents : Hubert CHARRIER, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.3212-3,

Considérant l'importance du tissu associatif sur le territoire intercommunal et leur caractère d'intérêt général,

Considérant la force du lien social créé par les associations sur le territoire, à travers leurs actions et manifestations en matière sociale, culturelle, environnementale, économique, etc. ,

Considérant la nécessité pour les associations d'adapter leur fonctionnement aux évolutions technologiques,

Considérant le caractère réformé et nettoyé de toutes informations du matériel informatique devant faire l'objet de dons aux associations en faisant la demande,

Considérant le caractère transparent des modalités de demande et d'attribution du matériel informatique faisant l'objet de dons aux associations,

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que la Confédération Syndicale des Familles souhaite proposer un espace numérique public au sein de leurs locaux.

Monsieur le Président propose de faire un don de trois postes informatiques dont la médiathèque n'a plus d'usage à ladite Confédération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le don par la Communauté de Communes de trois postes informatiques à la Confédération Syndicale des Familles et à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 13 avril 2021

Le Président,

~~Philippe GREFFIER.~~